

Le boisement des rives de l'Orbe (Jura vaudois)

Autor(en): **Aubert, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **95 (1944)**

Heft 3

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- 5° Mieux nous observerons ces principes et mieux nous imiterons la nature dans nos travaux de reboisement, plus nos peuplements seront résistants contre les dommages que peuvent causer animaux et végétaux. *Jungo.*
-

Le boisement des rives de l'Orbe (Jura vaudois)

Sur le plateau, dans les Alpes et certaines régions du Jura, les rivières traversent la forêt; par conséquent, les sylviculteurs portent leur attention sur les arbres et les souches qui les bordent et jamais il ne leur viendrait à l'idée d'abattre les plantes qui assurent la protection des rives contre l'action érosive du courant, convaincus qu'ils sont des dommages que cette dernière peut provoquer.

A part quelques centaines de mètres, peuplées de pins, l'Orbe, la rivière qui arrose la Vallée de Joux, coule tout entière à travers des prairies avant de se jeter dans le lac de Joux. Aussi ses rives n'offrent qu'un très maigre boisement, formé d'arbres et de buissons groupés en bouquets ou isolés. Vaut-il la peine de s'en occuper? Pourquoi pas! Car dans la Nature, de bien des observations il est souvent possible de déduire des conclusions, dont une fois ou l'autre on pourra tirer parti.

Les rives des cours d'eau du plateau suisse hébergent, en particulier, des vernes ou aulnes qui, en maints endroits, atteignent une taille élevée. A la Vallée de Joux, la verne manque complètement à l'état indigène, mais elle a été introduite en deux ou trois endroits, où elle a admirablement prospéré, sous la forme d'individus de belle venue et fertiles. Maintenant, les graines produites sont-elles capables de germer? Question à laquelle il m'est impossible de répondre.

De l'état prospère de ces plantations de verne, on peut conclure que ni l'altitude, ni le climat, ni le terrain de la Vallée de Joux ne lui sont défavorables et qu'elle est parfaitement à même d'y vivre. Si donc elle fait défaut dans cette contrée, c'est que les agents de dissémination de ses graines n'ont pas été en mesure de l'y introduire, et cela à cause du relief en baignoire de la Vallée de Joux, isolée des contrées voisines d'altitude inférieure, par des montagnes élevées et de profonds barrages forestiers, formant obstacle à la migration des plantes.

Voyons maintenant quelles sont les essences qui peuplent les rives de l'Orbe. L'une des plus communes est sans conteste le *frêne* dont, en divers points, on observe de nombreux pieds de taille souvent imposante. Dans le voisinage des habitations, on peut voir des frênes gigantesques, objets de la vénération de la part des personnes qui ont le culte des beautés que la Nature met sous leurs yeux. Ont-ils été plantés, ou proviennent-ils de frênes riverains de l'Orbe, issus de graines transportées par le vent? Question insoluble! Ces frênes, hôtes de sols améliorés par l'homme, bénéficient d'une croissance plus rapide, prennent une silhouette plus massive que leurs confrères riverains, qui ne jouissent que d'un maigre champ d'alimentation.

Dans la montagne, à plusieurs kilomètres de distance du fond de la vallée, on rencontre ici ou là quelque frêne à l'aspect prospère, transporté par le vent à l'état de graine. D'où l'on peut conclure, une fois de plus, que le vent joue un rôle important dans la dissémination des végétaux et, d'autre part, que le frêne, s'il affectionne les sols gorgés d'eau bordant les rivières, se contente aussi parfois des terrains rocheux et secs du Haut-Jura.

En Suisse romande, nombreux sont les lieux dénommés « Frasse », soit, selon l'opinion de divers auteurs, endroits où jadis le frêne aurait été abondant (frêne = latin *fraxinus*). Dans la Vallée de Joux, un hameau de la commune du Lieu s'appelle « La Frasse » (alt. 1110 m.), si l'explication énoncée plus haut est conforme à la réalité, il est logique d'admettre que l'ancienne zone d'extension du frêne se serait étendue, bien au delà de celle qu'il occupe actuellement le long de la rivière ainsi que sur les rives du lac.

Le *bouleau* se voit aussi sur les bords de l'Orbe, mais en un petit nombre de pieds; on peut être certain qu'avant la colonisation de la contrée, qui a provoqué la dénudation complète du fond de la vallée, tourbières exceptées, le bouleau était partie intégrante du boisement des rives de l'Orbe. En effet, en divers endroits, des travaux de drainage, creusage de fossés, ont mis à découvert des troncs de bouleau, gisant à une profondeur de 30 à 40 cm., et reconnaissables à leur écorce blanche bien conservée.

Avec les frênes, ce sont les *saules* arborescents ou buissonnants qui forment la partie essentielle du maigre peuplement forestier des rives de l'Orbe. L'arborescence est représentée par le « saule pentandre », ainsi nommé parce que ses fleurs mâles ont cinq étamines, tandis que la plupart des autres espèces indigènes n'en ont que deux. Ses feuilles sont brillantes, finement denticulées et odorantes. Non loin du village du Brassus, on en observe de nombreux pieds, d'allure majestueuse et sur lesquels le regard s'arrête avec plaisir. Des arbres superbes qui, en projetant leur ombre sur l'eau qui fuit, font du site quelque chose de charmant. Quoi ! Un « foresticule » d'une beauté séduisante.

En d'autres endroits, sous Le Sentier notamment, les rives de l'Orbe sont habitées par des saules buissonnants, appartenant à diverses espèces, dont il n'y a pas lieu à cette place de donner le détail. Massifs ils sont et solidement enracinés, ancrés aux berges dont ils assurent la protection contre les affouillements d'un courant volontiers capricieux.

Quiconque s'intéresse aux saules distinguera de nombreux individus de l'espèce *daphnoïdes*, échelonnés le long des routes ou isolés dans le voisinage des habitations. Quelques-uns existent sur les rives de l'Orbe, mais on a affaire à des pieds obtenus par bouturage. En effet, l'espèce n'est pas indigène à la Vallée de Joux et, comme ses congénères, elle est dioïque, c'est-à-dire qu'elle existe sous la forme de deux catégories d'individus, les uns mâles, les autres femelles. Or,

une fois, quand ? c'est ce qu'on ne saurait dire, quelqu'un a introduit dans la contrée un pied femelle qui a parfaitement prospéré, produit des branches qui, plantées à titre de boutures, ont donné naissance à d'autres individus. Et de ceux-ci, par le même procédé, on a obtenu de nouvelles et multiples générations. Tous les pieds de *S. daphnoïdes* existant à la Vallée de Joux proviennent de boutures de pieds femelles. On n'y trouve aucun pied mâle; à chaque printemps, les individus femelles fleurissent merveilleusement, mais les fleurs ne sont jamais fécondées; ainsi, l'espèce est incapable de se reproduire par la voie sexuelle.

Le saule pleureur ou de Babylone, que l'on observe sur les rives du Léman et ailleurs, se présente dans les mêmes conditions.

Le cours de l'Orbe se déroule en d'innombrables méandres et sinuosités. Il est question de le rectifier, dans le but de récupérer et de livrer à la culture les prairies bordières humides ou inondées en cas de hautes eaux. Mais la superficie cultivable que l'on obtiendrait de la sorte est relativement faible et l'on peut dire, à son propos, que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Si jamais cette opération d'un coût énorme se faisait, l'Orbe ne serait plus qu'un canal rectiligne dépourvu de toute poésie. Et elle aurait pour conséquence l'extermination des frênes, saules divers qui, en maints endroits, font de ses rives des sites que l'on admire.

Sans doute, du point de vue forestier, le dommage serait peu de chose et non comparable à celui que certains déboisements ont occasionnés dans telle ou telle partie de notre pays. Mais les sylviculteurs n'ont-ils d'yeux que pour les arbres forestiers proprement dits ? Evidemment non ! Tous les végétaux ligneux, utilisables ou non, les intéressent parce qu'ils sont l'ornement de nos paysages et les frênes, bouleaux, saules, sont de ce nombre. Ils seraient les premiers à condamner leur anéantissement sur les rives de l'Orbe. *Sam. Aubert.*

Statistique forestière suisse 1942

L'Inspection fédérale des forêts vient de publier les résultats de la statistique forestière relative à l'année 1942. Ils font la matière du 3^{me} fascicule de la 11^{me} livraison de ce périodique. Ainsi que ce fut déjà le cas pour les deux précédents, son contenu est plus réduit que celui des fascicules antérieurs. Cela pour la raison que cette édition, destinée au public, ne contient que les résultats des enquêtes relatives à la superficie des forêts, à l'exploitation des forêts publiques et aux semis et plants mis à demeure¹. L'Inspection forestière fédérale a dû

¹ Les lecteurs sont informés du fait qu'une erreur s'est glissée dans le fascicule précédent concernant 1941 : la moyenne des frais de façonnage et de transport par mètre cube, pour l'ensemble des forêts publiques, fut de 9,70 fr. et non de 10,70 fr. De ce fait, le chiffre du rendement net du bois se trouve lui aussi modifié, c'est-à-dire égale 21,20 fr. au lieu de 20,20 fr. (tableau 5, page 25).